



Mairie de Combs-la-Ville
Place du Général De Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13 16 00
Fax : 01 60 18 06 15

LE MAIRE
Tél. : 01.64.13.16.03
Fax : 01.64.88.61.66

Le 7 septembre 2021,

Cher

Madame, Monsieur,

Face à des « informations » volontairement alarmistes, qui vous ont été transmises concernant notre décision de créer un « champ de foire » à proximité de votre domicile, il m'apparaît nécessaire et utile de vous apporter les informations incontestables sur la réalité de ce projet, tant sur sa nature que sur sa réalisation.

Il s'agit en effet, tout simplement, de créer les conditions d'un accueil adapté et sécurisé pour notre fête foraine annuelle, qui se tient durant trois semaines en février-mars ainsi qu'éventuellement, de cirques sans animaux qui souhaitent pouvoir présenter leur spectacle à nos jeunes enfants, à deux ou trois reprises chaque année ; ceci dans des conditions que nous voulons maîtriser totalement.

Jusqu'à maintenant, la fête foraine se déroulait sur l'esplanade du 14 juillet, ainsi que sur le parking dit «de la piscine». Nous souhaitons, en accord avec les forains qui nous accompagnent sur ce projet, permettre à cette fête d'être encore plus attractive, en améliorant les conditions d'accueil.

Quant aux cirques, vous n'ignorez pas l'énergie constante que je mets dans la lutte contre les implantations « sauvages » qui, sur terrain public ou privé, font courir de grands risques de sécurité. Sans compter notre volonté de contribuer à mettre un terme à la souffrance animale qui est le fait d'un grand nombre de cirques non conformes à la réglementation. C'est d'ailleurs pour cela que je suis en relation avec la représentation nationale du monde circassien afin de gérer de façon responsable et coordonnée cette activité sur notre commune, dans l'intérêt évident de tous.

Il ne s'agit donc nullement de créer un lieu qui dénaturerait l'espace public tout en entraînant des nuisances permanentes qui seraient bien évidemment inacceptables.

Un des sites envisagés, par sa position centrale et sa proximité avec notre poste de police municipale, se situe près de chez vous. Mais ce site, dont les avantages sont contrebalancés par des contraintes techniques et réglementaires importantes, doit être abandonné au profit d'une autre localisation non encore déterminée de façon précise et encore moins définitive.

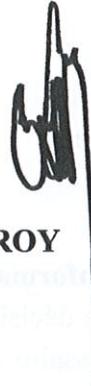
Ce « champ de foire » ne sera donc pas réalisé dans votre secteur.

C'est pourquoi je souhaitais, en rétablissant la nature exacte du projet et en vous informant de son évolution, vous assurer que la commune, qui a souhaité vous accueillir sur notre territoire dans de très bonnes conditions, a en permanence à l'esprit de ne rien faire qui puisse nuire à votre tranquillité.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de mes meilleurs et très dévoués sentiments.

Rien à vous.

Votre maire,



Guy GEOFFROY